



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 26 octobre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 20 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

### **Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Adjoints au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

### **Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. ARESU	à	Mme VILLANOVA
Mme CORTICCHIATO	à	Laurent MARCANGELI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	Mme ZUCCARELLI
M. CHAREYRE	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme GIACOMETTI	à	M. LEONETTI

### **Etaient absents :**

M. KERVELLA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme ZUCCARELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 octobre 2015

Délibération N°2015/392

**Adhésion de la ville d'Ajaccio à l'association « Centre-ville en Mouvement », le réseau des centres-villes durables et de l'innovation.**

Hôtel de Ville B.P. 412

20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

## **Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La redynamisation de l'activité commerciale et artisanale du cœur de ville d'Ajaccio constitue un enjeu majeur pour la municipalité.

Pour contribuer à la fois à l'élaboration d'un plan local d'actions en faveur de cette redynamisation commerciale, et à sa mise en œuvre, la ville souhaite pouvoir s'appuyer sur le retour d'expériences d'autres communes, sur les bonnes pratiques mises en place, etc,...

Dans cet objectif, elle souhaite intégrer un réseau favorisant les échanges et le développement des pratiques en matière d'innovation et de dynamisation commerciale, que constitue l'association « centre-ville en mouvement » créée en 2005.

Cette structure fédère des collectivités et institutionnels mobilisés pour répondre aux nouveaux enjeux auxquels fait face le commerce de cœur de ville. Plus de 80 partenaires participent aujourd'hui à l'activité de réseau notamment les villes d'Aix-en-Provence, d'Antibes, de Bayonne, de Besançon, de Dijon, de Marseille, de Nice, de Reims, de Valenciennes, et les CCI de Nice Côte d'Azur, de Nîmes, de Bordeaux, de Toulouse, de Saint Etienne, etc,....

L'association « centre-ville en mouvement » s'est fixé quatre objectifs :

- décloisonner les actions menées en faveur des centres-villes en rapprochant les différents acteurs du projet ;
- encourager les échanges concrets entre les différents acteurs en proposant notamment des outils adaptés ;
- mettre l'innovation au cœur du projet politique en améliorant par exemple la connaissance des nouvelles technologies, des attentes actuelles des citoyens et des consommateurs ;
- encourager les projets de gestion durable des centres-villes, en prenant en compte l'ensemble des fonctions concourant à leur dynamisation, comme le transport, l'environnement, l'urbanisme, ou encore le commerce.

En adhérant à ce réseau, la ville bénéficiera de plusieurs services, à savoir :

- un accès privilégié à un centre de ressources sur l'ensemble des sujets touchant aux problématiques de cœur de ville : artisanat, commerce, mobilité, logistique, urbanisme, architecture, environnement, etc,...
- l'accès à un réseau de partenaires qui permet de recevoir des informations régulières et d'avoir des relations privilégiées entre adhérents pour nouer des contacts et développer des projets communs ;
- participer aux journées nationales du réseau et rencontrer les porteurs de projets, des experts, des chercheurs, des partenaires industriels ou financiers en proposant des solutions techniques innovantes ;
- participer au « club de l'innovation » chargé d'analyse et d'évaluer les actions innovantes menées par les membres du réseau en faveur de la redynamisation des centres-villes ;
- bénéficier d'un appui technique dans la mise en œuvre de ses actions grâce aux travaux des « ateliers de l'innovation » chargés de l'élaboration de cahiers de bonnes pratiques de redynamisation urbaine ;
- participer aux assises nationales ou à des journées techniques pour découvrir des projets et faire connaître ses actions ;

Les statuts de l'association fixent, pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants, la cotisation annuelle à 1 500 €.

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'approuver** l'adhésion de la ville d'Ajaccio à l'association « centre-ville en mouvement », sise 39 ter Avenue Lénine 92000 Nanterre ;

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette adhésion ;

**D'autoriser** le versement de la cotisation annuelle, dont la dépense afférente sera inscrite chaque année au budget primitif de l'exercice.

**De désigner** un conseiller municipal pour représenter la commune au sein de l'association « centre-ville en mouvement ».

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de, **Christian BALZANO**, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 octobre 2015 ;

#### APPROUVE

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

L'adhésion de la ville d'Ajaccio à l'association « centre-ville en mouvement », sise 39 ter Avenue Lénine 92000 Nanterre ;

#### AUTORISE

Le versement de la cotisation annuelle, dont la dépense afférente sera inscrite chaque année au budget primitif de l'exercice.

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette adhésion ;

#### DESIGNE

Un conseiller municipal pour représenter la commune au sein de l'association « centre-ville en mouvement » :

**M. Christian BALZANO.**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151026-2015\_392-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015

Publication : 30/10/2015

Pour l'autorité Compétente  
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**